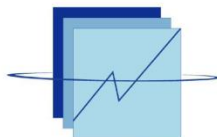


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DU CHIFFRE D’AFFAIRES DANS LA CONSTRUCTION (ICAC)



Note d’analyse
T2 2023

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

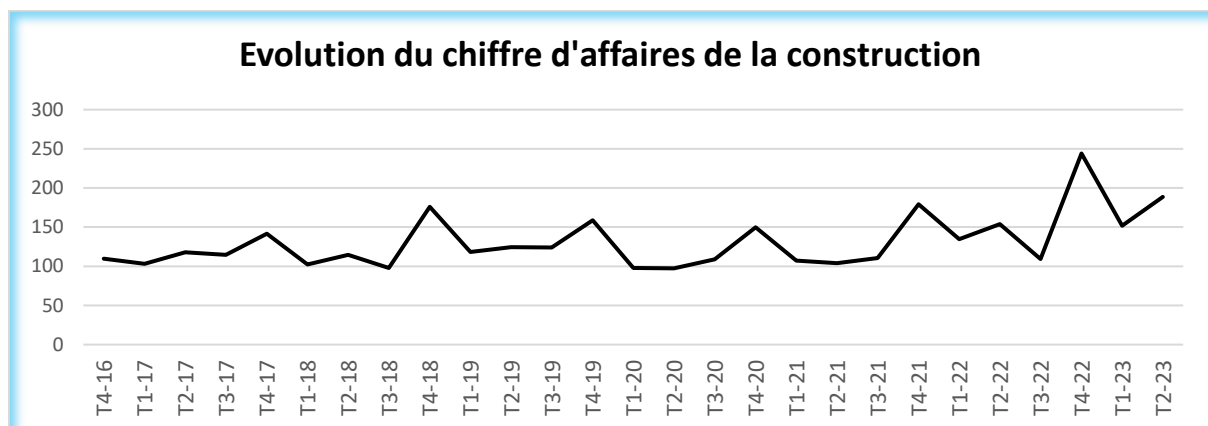
L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans le secteur de la construction (ICAC). Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution du chiffre d'affaires, c'est-à-dire le montant des travaux facturés, dans le secteur de la construction. Les activités couvertes par l'ICAC sont la promotion immobilière, la construction de bâtiments complets et les travaux spécialisés de construction. Un échantillon est tiré du Répertoire des entreprises de l'ANSD et est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 92,4%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : une hausse du chiffre d'affaires de la construction

Au deuxième trimestre 2023, le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de la construction s'est amélioré de 22,6% relativement à celui du même trimestre de 2022. Cette évolution résulte principalement du relèvement des s d'affaires dans les sous-secteurs des activités spécialisées de construction (+39,0%) et du génie civil (+35,1%). De même, le chiffre d'affaires issu de la construction de bâtiments s'est rehaussé de 7,2% sur la période sous revue.

En cumulé sur les deux premiers trimestres de 2023, le chiffre d'affaires dans le secteur de la construction s'est accru de 17,9%, relativement à la période correspondante de 2022.



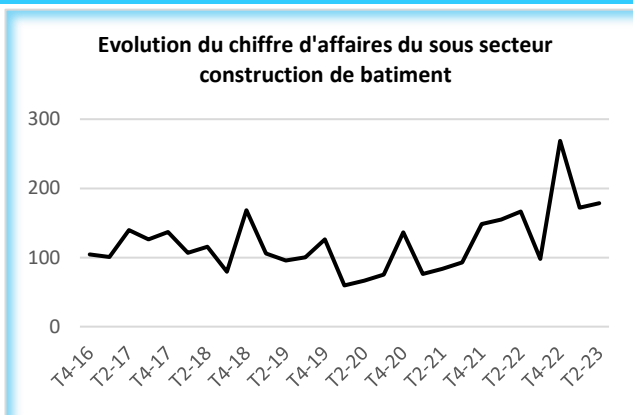
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

ANALYSE SECTORIELLE

Une augmentation du chiffre d'affaires dans la construction de bâtiments

Relativement au deuxième trimestre 2022, le chiffre d'affaires dans la construction de bâtiments a progressé de 7,2% au deuxième trimestre 2023 en relation avec la hausse du montant des travaux réalisés dans la construction de bâtiments pour compte de tiers (+18,5%). En revanche, le chiffre d'affaires issu de la promotion immobilière a fléchi (-22,8%) sur la période sous revue.

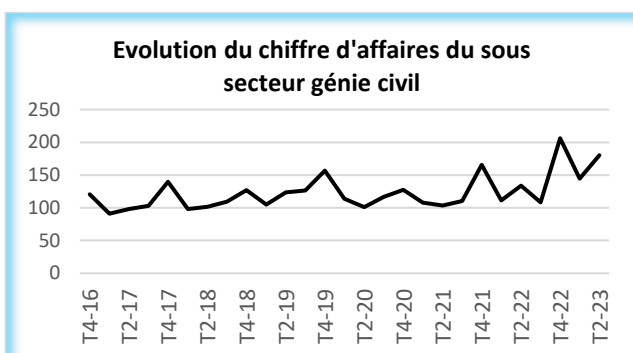
Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires dans la construction de bâtiments a bondi de 9,0%, relativement à la période correspondante de 2022.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une progression du chiffre d'affaires dans le sous-secteur du génie civil

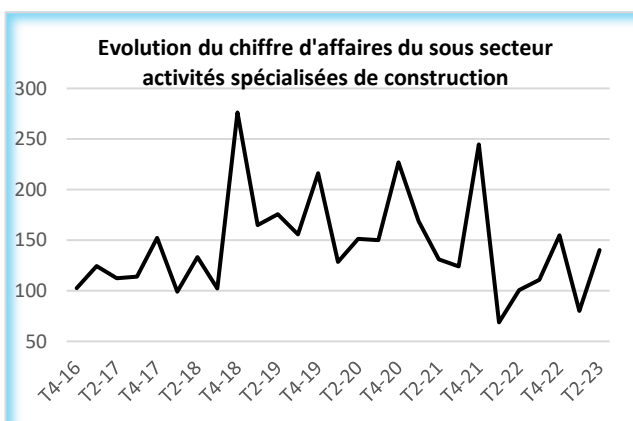
Comparativement à celui réalisé au deuxième trimestre de 2022, le chiffre d'affaires du sous-secteur du génie civil s'est amélioré de 35,1% pendant le trimestre sous revue. De même, en cumul sur les deux premiers trimestres de 2023, le chiffre d'affaires du sous-secteur du génie civil s'est relevé de 32,6% comparativement à la même période de l'année précédente.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Un relèvement du chiffre d'affaires des activités spécialisées de construction

Au deuxième trimestre 2023, le chiffre d'affaires relatif à l'exécution d'activités spécialisées de construction s'est rehaussé de 39,0% comparativement à celui du même trimestre de 2022. Cette évolution est imputable principalement à la bonne tenue du chiffre d'affaires issu des travaux de finition (+120,9%), de démolition et préparation des sites (+53,6%) et des travaux d'installation (+39,4%). De même, en cumul sur le premier semestre 2023 le chiffre d'affaires issu de l'exécution d'activités spécialisées de construction a augmenté de 29,8% relativement à la période correspondante de 2022.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau : Indice de chiffre d'affaires dans le secteur de la construction

Libellé activités	T2-23	T1-23	T2-23	T2-23 / T2-22	2T-23 / 2T-22
CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS	166,5	171,9*	178,5	7,2	9,0
<i>Promotion immobilière</i>	<i>117,0</i>	<i>115,3*</i>	<i>90,3</i>	<i>-22,8</i>	<i>-25,4</i>
<i>Construction de bâtiments complets</i>	<i>182,3</i>	<i>197,4*</i>	<i>216,0</i>	<i>18,5</i>	<i>21,7</i>
GENIE CIVIL	133,6	144,5*	180,4	35,1	32,6
<i>Génie Civil</i>	<i>133,6</i>	<i>144,5*</i>	<i>180,4</i>	<i>35,1</i>	<i>32,6</i>
ACTIVITÉS SPECIALISEES DE CONSTRUCTION	100,8	80,0*	140,2	39,0	29,8
<i>Démolition et préparation des sites</i>	<i>113,4</i>	<i>373,7</i>	<i>174,2</i>	<i>53,6</i>	<i>40,5</i>
<i>Travaux d'installation</i>	<i>109,1</i>	<i>78,0*</i>	<i>152,0</i>	<i>39,4</i>	<i>29,4</i>
<i>Travaux de finition</i>	<i>13,4</i>	<i>44,4</i>	<i>29,6</i>	<i>120,9</i>	<i>120,9</i>
<i>Autres travaux spécialisés de construction</i>	<i>94,1</i>	<i>95,2</i>	<i>95,0</i>	<i>1,0</i>	<i>-0,5</i>
ENSEMBLE	153,9	151,6*	188,7	22,6	17,9

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* Données mises à jour

Champ couvert

Le champ d'application de l'ICAC suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Ainsi, l'ICAC couvre la construction de bâtiments entiers (habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.), la construction d'ouvrages complets de génie civil tels que les réseaux routiers ou ferroviaires, les ponts, tunnels, ports et aéroports, installations industrielles ou sportives, etc. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre en vue de la vente (promotion immobilière notamment).

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui se situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes d'activités jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, les indices du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE & Ndoiffène DIOUF,**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Ibrahima BA, Laure Alice Valérie BADJI, Nafy KANOUTE & Alassane BALDE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**